

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° DC2022-52**

Date de la convocation : 25/05/2022

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 59

Conseillers représentés : 19

Le deux juin deux mille vingt-deux, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 013 LALONDE Loïc, 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 HAULIN Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent, 038 SEMBENI Anne, 039 LHOTEL Philippe , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy, 046 SINGLIT Benoît, 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique, 057 DEMISSY Pierre , 060 MANCEAUX Christophe, 067 ALBAUD Gilles , 069 ARNOULT Jean Pol, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 079 BERTHELEMY Mathieu, 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 083 FRANCAERT René , 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles, 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 094 MINET Maxime, 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël, 099 LE GALL Jean François, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 107 COLSON Pascal, 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann, 112 FESTUOT Annie, 117 LAMPSON Nadège, 121 RENOLLET Hubert

**Ont donné procuration** : 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre) , 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 023 GENTY Jean Charles (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 045 QUEVAL Guillaume (à 043 SEMBENI Peggy) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 051 RAGUET Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 076 GAVART Vincent (à 077 NAUDIN Muriel) , 084 FLEURY Vincent (à 046 SINGLIT Benoît) , 088 HANNEQUIN Laurent (à 092 MOUTON Francis) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 100 CANIVENQ Roland (à 049 ANDREY Danièle) , 104 BOLY Francis (à 111 DUGARD Yann) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 107 COLSON Pascal) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 120 PAYEN Françoise (à 111 DUGARD Yann), 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine)

Secrétaire de séance : M. MACHINET Thierry

**OBJET : APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL**

Vu la délibération n° DC2022-37 du Conseil communautaire du 07/04/2022 adoptant le budget primitif pour 2022 ;

Considérant que dans le cadre de la dissolution du budget de l'Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, l'ensemble des comptes d'actif et de passif ainsi que les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement sont transférés sur le budget général de la Communauté de Communes ;

.../... Page 2/2 Délibération DC2022-52

Considérant que les résultats de clôture sont les suivants :

- Déficit de fonctionnement de 2 215,63€
- Excédent d'investissement de 2 580,81€

Et qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget général afin de procéder à l'intégration de ces écritures : à savoir la reprise du résultat et les amortissements, ainsi que les écritures d'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 76 voix POUR, 1 ABSTENTION (017 BESTEL Bernard) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (069 ARNOULT Jean Pol)

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 002 – Article 002 Déficit de fonctionnement reporté : + 2 215,63

Chapitre 042 – Article 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : + 3 625,91€

Chapitre 042 – Article 023 : Virement à la section d'investissement : - 3 064,05€

Chapitre 67 – Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 365,18€

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 042 – Article 777 : Quote-part des subventions d'investissement transférables au compte de résultat. : + 3 142,67€

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 040 – Article 13916 : Autres établissements publics locaux : + 3142,67€

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 001- Article 001- Excédent de fonctionnement reporté : + 2 580,81€

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement : - 3 064,05€

Chapitre 040 – Article 28051 : Concessions et droits similaires : + 853,00€

Article 28183 : Matériel de bureau et informatique : + 525,40

Article 28184 : Mobilier : 419,80€

Article 28188 : Autres Immobilisations corporelles : + 1827,71€

- AUTORISE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT

